



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	14

L'an 2023, le 4 Avril, à 20h le Conseil Municipal de la Commune de Us s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JHONY BOURGIN, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 29 mars 2023. L'ordre du jour a été affiché sur le tableau d'affichage devant la Mairie ce même jour.

Vote	
Pour :	14
Contre :	0
Blanc :	0

Présents : MM Bourgin, Mme Quillent, M. Bouxirot M. Potin, Mme Chéron, M. Augustin, Mme Six, M. Voisin, Mme Plesse, M. Buxaderas

Excusés : Ont donné pouvoir :
M. Vandamme pouvoir à M. Bourgin,
Mme Sinty pouvoir à M. Bouxirot,
Mme Dubuisson pouvoir à Mme Quillent,
M. Frénéa pouvoir à Mme Six

Absents :

Secrétaire : Mme Quillent

Acte rendu exécutoire après dépôt à Préfecture du Val d'Oise.

Le 16 mai 2023

Et publication du : 16 mai 2023

D2023-26 Demande de subvention pour l'aménagement de la cour de la bibliothèque

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une étude de faisabilité concernant le projet d'aménagement et de désimperméabilisation de la cour de la bibliothèque a été demandée.

Le bureau d'études Intégrale Environnement effectue l'avant-projet sommaire pour déterminer le coût de réalisation de l'aménagement de la cour. Cette étude représente une prestation de 14 280€TTC et comprend les missions suivantes :

- études et investigations éventuelles
- choix de solutions adaptées au projet
- coût prévisionnel des travaux
- rédaction d'un cahier des charges et plans détaillés
- accompagnement dans le recrutement des entreprises
- visa et directions d'exécution des travaux
- recherche et demande de subventions



Un projet établi fait part déjà d'une estimation d'environ 100 000€ HT. Le montant définitif sera transmis en mai 2023.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de solliciter des subventions au conseil départemental du Val d'Oise, au conseil régional d'Ile de France et au PNR du Vexin français pour le projet d'aménagement de la cour de la bibliothèque.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Accepte que Monsieur le Maire dépose les dossiers de subventions aux conseils départemental du Val d'Oise et régional d'Ile de France et au PNR du Vexin Français concernant l'aménagement de la cour de la bibliothèque afin d'obtenir les aides maximales permettant de réduire le reste à charge de la commune,

Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au réaménagement de la cour,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Le Maire,
Jhony BOURGIN



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de mes services ;
- **Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Pontoise.**